

## COMMUNE DE BLOYE

## COMPTE-RENDU

### SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOYE EN DATE DU 01 DECEMBRE 2020

L'an 2020, et le 01 décembre à 18h45, le Conseil Municipal de Bloye, régulièrement convoqué, s'est réuni, au foyer rural «Yves de Mouxy», sous la présidence de Monsieur Patrick DUMONT, Maire.

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 15      Présents : 14      Votants : 14      Procurations : 0

Présents : Patrick DUMONT, Séverine FAVERON, Stéphane BOUCHET, Claire PIRON, Gérard RICHART, Gabrielle CHAPEL, Stéphane CHOFFAT, Gilles RASSAT, Aurélie ROUSSEAU, Laurent BONIAUD, Isabelle BOUCHET, Yaserine MIGUEL, Nathalie BOUCHET, Jean-François PEILLAT.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : 1 : Lionel VIRET

Membre(s) absent(s) arrivé(s) en cours de séance : 0

Membre(s) absent(s) non-excuse(s) : 0

Désignation secrétaire de séance : Claire PIRON est désigné(e) à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 03 novembre 2020 : le procès-verbal est voté à l'unanimité.

#### 1- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES CONCERNANT LE PROJET DE TERRASSEMENT, EMPIERREMENT ET ENROBES POUR UN TERRAIN MULTISPORTS.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que la collectivité a le projet d'une création d'une aire de sport urbain type «agospace/city stade». Ce projet a pour objectif de fournir un équipement sportif de proximité aux élèves maternelles et élémentaires de l'école publique ainsi qu'aux jeunes bloyens.

Le futur équipement serait implanté sur la parcelle cadastrée n°OA1029. Pour la réalisation de ce projet, il est donc nécessaire de prévoir des travaux de terrassement, empiérement et enrobés. Un devis estimatif a été réalisé pour ces travaux et s'élève à un montant de 52 320 €HT (cinquante-deux mille trois cent-vingts euros hors taxes), soit 62 784 €TTC (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros toutes taxes comprises). Le total des demandes de subventions ne peut excéder 80 % de la dépense totale de travaux (cf. pièce jointe).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE 14 VOIX POUR,** la sollicitation d'une subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes et donc d'établir un dossier de demande de subvention.

**2- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE HAUTE-SAVOIE CONCERNANT LE PROJET DE TERRASSEMENT, EMPIERREMENT ET ENROBES POUR UN TERRAIN MULTISPORTS.**

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que la collectivité a le projet d'une création d'une aire de sport urbain type «agospace/city stade». Ce projet a pour objectif de fournir un équipement sportif de proximité aux élèves maternelles et élémentaires de l'école publique ainsi qu'aux jeunes bloyens.

Le futur équipement serait implanté sur la parcelle cadastrée n°OA1029. Pour la réalisation de ce projet, il est donc nécessaire de prévoir des travaux de terrassement, empiérement et enrobés. Un devis estimatif a été réalisé pour ces travaux et s'élève à un montant de 52 320 €HT (cinquante-deux mille trois cent-vingts euros hors taxes), soit 62 784 €TTC (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros toutes taxes comprises). Le total des demandes de subventions ne peut excéder 80 % de la dépense totale de travaux (cf. pièce jointe).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
APPROUVE A L'UNANIMITE 14 VOIX POUR,** la sollicitation d'une subvention auprès de la Préfecture de Haute-Savoie et donc d'établir un dossier de demande de subvention.

**3- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE CONCERNANT LE PROJET DE TERRASSEMENT, EMPIERREMENT ET ENROBES POUR UN TERRAIN MULTISPORTS.**

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que la collectivité a le projet d'une création d'une aire de sport urbain type «agorespace/city stade». Ce projet a pour objectif de fournir un équipement sportif de proximité aux élèves maternelles et élémentaires de l'école publique ainsi qu'aux jeunes blyens.

Le futur équipement serait implanté sur la parcelle cadastrée n°OA1029. Pour la réalisation de ce projet, il est donc nécessaire de prévoir des travaux de terrassement, empierrement et enrobés. Un devis estimatif a été réalisé pour ces travaux et s'élève à un montant de 52 320 €HT (cinquante-deux mille trois cent-vingts euros hors taxes), soit 62 784 €TTC (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros toutes taxes comprises). Le total des demandes de subventions ne peut excéder 80 % de la dépense totale de travaux (cf. pièce jointe).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
APPROUVE A L'UNANIMITE 14 VOIX POUR,** la sollicitation d'une subvention auprès du Département de Haute-Savoie et donc d'établir un dossier de demande de subvention.

**4- DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que suite à la demande de la Trésorerie, il était nécessaire d'effectuer une régularisation concernant les études qui ont été suivies de travaux.

Sont concernées par ces régularisations :

- Le constat amiante maison Magnin
- Les diagnostics enrobés concernant le Garde de Dieu

Ces opérations n'ont aucun impact financier sur le budget général ; ce sont des opérations d'ordre de compte à compte.

**Constat amiante maison Magnin**

Comptes	Investissement dépenses	Investissements recettes
2031-041 «Frais d'études»		3 895 €
2135-041 »Installations générales, agencements, aménagements des constructions»	3 895 €	

**Les diagnostics enrobés concernant le Garde de Dieu**

Comptes	Investissement dépenses	Investissements recettes
2031-041 «Frais d'études»		4 104 €
2152-041 «Installations de voirie»	4 104 €	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE 14 VOIX POUR,** d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2020 pour le budget principal et de donner délégation au Maire ou à défaut à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

**5- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COMMUNE DE TENDE SUITE AUX INTEMPERIES DANS LES ALPES-MARITIMES.**

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal que le 3 octobre 2020, des intempéries à la suite de la tempête «Alex» ont frappé les Alpes-Maritimes et notamment la commune de Tende. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE 14 VOIX POUR,** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune du TENDE pour un montant de 500 € (cinq cents euros) et d'autoriser Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision (cf. P.J. ADM74).

*Séance levée à 20H00.*